POUR UN SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE DE QUALITÉ

Adresse postale : chez Didier Le Reste, 5 rue Paul Dukas 75012 Paris
Courriel : convergence.rail@hotmail.fr
Tél. (Didier Le Reste, Président) : 06 08 03 91 82
Site : https://convergence-nationale-rail.fr/

COMMUNIQUE
@

Financements des investissements dans le Ferroviaire :

La Loi-cadre sur les Transports et la Loi de programmation pluriannuelle ne doivent pas rester à quai !!

@=@

L'association CONVERGENCE NATIONALE RAIL**(CNR)** qui milite pour la défense et le développement d'un Service public ferroviaire de qualité, a tenu le Samedi 24 Octobre 2026 son Assemblée générale annuelle à Paris.

Forte de ses 142 collectifs et comités d'usagers du rail adhérents, la CNR a acté la participation de nouveaux collectifs, ce qui a contribué à la qualité des travaux, en appui des expériences et actions développées sur les territoires. Celles-ci sont de natures multiples pour exiger des financements à la hauteur des besoins, autour de la mise en place d'un Plan National d'Urgence d'investissements dans les infrastructures ferroviaires, permettant à la fois de maintenir en état de circulation certaines lignes menacées de fermeture et d'en rouvrir d'autres, pour répondre aux attentes des populations et de contribuer ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique.

Après avoir valorisé nombre d'initiatives impulsées par nos collectifs et d'autres forces, rappelé notre opposition à l'ouverture à la concurrence, des inquiétudes se sont fait jour autour des débats relatifs au prochain Contrat de Performance du réseau entre la SNCF et l'Etat et au Projet de Loi de Finances 2027. Il semblerait que de nouveaux « **coups de rabot »** aient lieu, sacrifiant des crédits et autres engagements financiers, pourtant prévus pour aider le secteur ferroviaire à relever les défis qui lui sont lancés.

En appui des travaux de son AG, la CNR interpelle donc par courrier le Premier Ministre afin que la **Loi-cadre** sur les transports et **la Loi de programmation pluriannuelle,** devant fixer le montant des investissements, puissent être mises à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et ce, avant la fin de la mandature.

Paris le 06 Novembre 2026